

181

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A COMMANDE N° DNCMP/181/F/2017 RELATIF A LA FOURNITURE DE 1.000.000 LITRES DE CARBURANT (GASOIL) DES GROUPEES DE LA CENTRALE THERMIQUE DE LA REGIDESO DE BUJUMBURA

Date de Publication : 11.../...05.../2017

Date d'ouverture des offres : 12.../...06.../2017

La REGIDESO lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour la fourniture de **1.000.000 litres de carburant (gasoil) des groupes de la Centrale Thermique de Bujumbura** suivant les quantités spécifiées dans le bordereau des prix et des quantités en annexe.

1. Objet

Le présent marché concerne la fourniture de 1.000.000 litres de carburant (gasoil) pour les groupes de la Centrale Thermique de Bujumbura.

2. Allotissement

La livraison de ce carburant est fixée à trente mille litres (30.000 l) par semaine.

N.B : Le carburant à fournir devra être disponible en stock pendant toute la durée du contrat pour éviter les ruptures de stock.

3. Financement

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de la REGIDESO.

4. Spécification du Marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

5. Participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale de tous les pays justifiant des capacités juridique, technique et financière requises au sens des articles 52, 53 et 54 de la loi N°1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'article 55 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'offres.

6. Garantie de soumission

Une garantie de soumission de **Trente Millions de Francs Burundais (30.000.000 FBU)** délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe, est exigée.

NB :- Les Chèques ne sont pas acceptés

- **L'absence ou la non-conformité de la présente garantie entraîne le rejet pur et simple de l'offre lors de l'analyse.**

7. Consultation et Obtention du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15 h 30', heure locale à l'adresse ci-après:

*Service Approvisionnements de la REGIDESO
Avenue Pierre NGENDANDUMWE, Immeuble Central Building
B.P. 660 BUJUMBURA
Tél. 22.1169, 22.5163*

Il pourra être obtenu au Service des Approvisionnements de la REGIDESO sur présentation :

- d'un bordereau de versement de Cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N° 1132/005 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de la REGIDESO ou à son compte **IBB n° 626/01/59** et
- d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000FBU) non remboursables au compte N° 1101/001.04 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI au nom de l'OBR.**

8. Dépôt et ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé et rédigées en langue française en six exemplaires dont un original marqué comme tel et cinq (5) copies devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO **au plus tard le 12/06/2017 à 9 h 00'** et devront être **enregistrées au registre spécial de dépôt des offres.**

Elles porteront la mention «**Offre pour la fourniture de 1.000.000 litres de carburant (gasoil) pour les groupes de la Centrale Thermique de Bujumbura de la REGIDESO : DAO N° DNCMP/18.1/F/2017**». A n'ouvrir qu'en séance publique du **12/06/2017 à 9h 30'**.

L'ouverture des offres aura lieu le **12/06/2017** à 9h 30' dans la salle de réunions de la Direction Générale de la REGIDESO.

9. Lieu de livraison

Le carburant sera livré et déchargé dans les entrepôts de la Centrale Thermique de la REGIDESO à Bujumbura

10. Délai de livraison

Dès la signature du contrat du présent marché, l'attributaire devra disponibiliser dans ses stocks le carburant nécessaire pour les groupes de la Centrale Thermique de Bujumbura. La réception partielle est autorisée

Le fournisseur prendra les dispositions nécessaires pour livrer le carburant dans les délais afin d'éviter des ruptures de stock. En cas de retard de livraison ou de livraisons non conformes aux stipulations du DAO, le fournisseur subira les pénalités prévues par la loi sur les Marchés Publics.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date d'ouverture des offres.

12. Renseignements

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Acheteur au plus tard dix (10) jours avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 27/4/2017



**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA REGIDESO**

Jéroboam NZIKOBANYANKA